



UCB
News

Le Community Health Fund d'UCB s'engage en faveur de 50 projets de soutien et de recherche liés à la COVID-19

- 170 candidatures reçues pour des projets de soutien et 43 candidatures pour des projets de recherche
- 44 projets de soutien et 6 projets de recherche sélectionnés
- Priorité aux projets inspirants ayant un impact positif durable, en particulier chez les jeunes de 15 à 24 ans
- Un nouvel appel à projets sera annoncé au printemps 2021

Bruxelles (Belgique) le 28 janvier 2021 – 7:00 CET – Lancé en juin 2020, le Community Health Fund d'UCB oriente des fonds vers 50 associations porteuses visant à comprendre et à réduire les conséquences à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 sur la santé des jeunes personnes vulnérables.

Le Community Health Fund d'UCB a clôturé son premier appel à projets fin septembre 2020. Au total, 170 candidatures pour des projets de soutien et 43 candidatures pour des projets de recherche ont été reçues dans plusieurs pays où UCB est présente.

Le comité de gestion du fonds (administré par la Fondation Roi Baudouin) a nommé des comités de sélection indépendants bénéficiant d'une large représentation géographique afin d'accompagner le processus de sélection des projets et d'attribution des fonds. 44 projets de soutien et 6 projets de recherche ont ainsi vu attribuer la somme de 2 440 000 EUR.

Dans la catégorie des projets de soutien, des fondations et associations à but non lucratif des cinq continents seront en mesure de lancer des initiatives visant à accompagner les jeunes sans domicile fixe, ainsi qu'à prévenir le suicide et l'automutilation. Un autre groupe d'associations lauréates s'efforcera de sa part d'atténuer les risques sanitaires et psychosociaux liés à la COVID-19 auprès des jeunes les plus vulnérables et les plus isolés. En Belgique, 22 fondations et associations à but non lucratif ont été sélectionnées. Une liste reprenant ces projets est disponible sur [le site Internet d'UCB](#).

Les subventions destinées aux projets de recherche seront mises à disposition des hôpitaux et universités qui étudieront les conséquences de la COVID-19 sur la santé et le bien-être des jeunes de Belgique (4 projets) et du Royaume-Uni (2 projets).

Un travail impressionnant

« La multitude de candidatures témoigne du grand besoin de soutien chez les populations vulnérables. Si le comité de gestion du fonds a été impressionné par la bonne qualité des projets soumis, nous nous sommes particulièrement intéressés aux projets inspirants ayant un impact positif dans la durée, notamment chez les jeunes de 15 à 24 ans », a déclaré Xavier Hormaechea, secrétaire général du Community Health Fund d'UCB. « Nous espérons que les subventions

permettront à toutes les associations lauréates de poursuivre le travail impressionnant qu'elles mènent parmi leur communauté. »

Le Community Health Fund d'UCB a déjà établi des contacts avec les différentes associations subventionnées. Les résultats de la recherche et des projets financés seront communiqués ultérieurement.

Nouvel appel à projets

Parallèlement à la mise en œuvre des premiers projets, le comité de gestion prépare déjà le prochain appel à projets. Les associations et populations vulnérables ciblées seront annoncées au printemps, période où le nouvel appel à projets devrait être lancé.

À propos de Community Health Fund d'UCB

Le Community Health Fund d'UCB a été lancé en 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ce fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, a pour but de s'attaquer aux disparités de santé touchant les populations vulnérables, en apportant son soutien à la compréhension et à la réduction des effets de la pandémie à moyen et long terme sur leur bien-être physique, mental et social. Le fonds vise en particulier les populations fragiles, telles que les minorités ethniques, les enfants, les personnes âgées, les personnes défavorisées, non ou mal assurées, ou souffrant de certains troubles médicaux (non liés aux domaines thérapeutiques ni aux actifs), dans les communautés où UCB est active.

Pour de plus amples informations

Global Communications

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
T+32.2.559.9264,
laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 4,9 milliards € en 2019. UCB est cotée en bourse (Euronext Bruxelles - symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives d'UCB

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les estimations, convictions et plans actuels de la Direction. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures et sont sujettes à des risques,

des incertitudes et des hypothèses qui pourraient retarder, détourner ou modifier l'une d'entre elles cette année et au cours des prochaines années, qui pourraient échapper au contrôle d'UCB et qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers, les finalités, les plans et les objectifs futurs réels d'UCB diffèrent sensiblement de ceux qui peuvent être exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact globaux de la COVID-19, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

Les perspectives financières actualisées ci-dessus ne reflètent aucun impact potentiel de l'évolution de la pandémie de COVID-19. L'entreprise suit de près l'évolution de la situation afin d'évaluer l'importance financière de cette pandémie pour UCB.